



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE BAYEUX
COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES

SEANCE DU 1 FEVRIER 2016

Date de convocation : 27 JANVIER 2016

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 10 votants : 13

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le premier février, à 20h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Entrées, sous la présidence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire.

Présents : Monsieur Daniel SIMEON, Maire

Monsieur LEMAITRE Henry, Monsieur LEOSTIC Jean-François, Monsieur LANGE Alain Adjoint au Maire
Monsieur CAPON Vincent, Monsieur MAZELIN Jean-Noël, Madame DELARUE Annick, Monsieur LEMARCHAND Martial, Monsieur Damien JOUVIN, Madame LHONNEUR Séverine

Absents:

Monsieur François BAUDOIN (pouvoir à Mr Jean-François LEOSTIC)
Monsieur LELOUTRE Bruno (pouvoir à Mr Henry LEMAITRE)
Madame LELOUTRE Amandine (pouvoir à Mr Daniel SIMEON)
Monsieur LEOSTIC Stéphane

Secrétaire de séance : Monsieur LEMARCHAND Martial

Approbation compte-rendu séance précédente

ORDRE DU JOUR

- 2016 – 01 ➔ Travaux Centre bourg – mission SPS
- 2016 – 02 ➔ Travaux centre bourg – mission CT
- 2016 – 03 ➔ Travaux centre bourg – mission Amiante et Plomb
- 2016 – 04 ➔ Travaux centre bourg – diagnostic réseau pluvial
- 2016 – 05 ➔ Dénomination et numérotage lotissement PA 014 630 15 D 0004
- 2016 – 06 ➔ Acquisition parcelle ZI 43 – effacement coordonnées des réseaux
- 2016 – 07 ➔ Subventions communales 2016
- 2016 – 08 ➔ Subventions communales 2016
- 2016 – 09 ➔ Subventions communales – principe au 1^{er} janvier 2017
- 2016 – 10 ➔ Renouvellement CDD agent accueil salle polyvalente
- 2016 – 11 ➔ Renouvellement CAE
- 2016 – 12 ➔ Salle polyvalente – Tarif au 1^{er} janvier 2017

DCM 2016 / 01**MISSION SPS****« REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – REQUALIFICATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE
ET SECURISATION DE L'ENTREE EST DU VILLAGE »**

Dans le cadre des travaux de « Réaménagement du Centre Bourg – Requalification du Presbytère en Mairie – Sécurisation de l'entrée Est du village », il est nécessaire de désigner un coordonnateur SPS (Sécurité Protection et Santé).

Une lettre de consultation a été adressée à 4 bureaux d'études, 4 propositions ont été reçues dont une hors délai.

Bureau d'étude	Phase conception		Phase réalisation		Total (€/HT)
	temps passé (nb d'H)	montant (€/HT)	temps passé (nb d'H)	montant (€/HT)	
LEFEVRE COORDINATION	18	576.00	95	3040.00	3616.00
SOCOTEC	16	680.00	87	3697.50	4377.50
QUALICONSULT	28	840.00	152	4560.00	5400.00
BUREAU VERITAS	Hors délai				0

Après étude, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE RETENIR le cabinet SARL LEFEVRE pour un montant de 3 616.00 € HT
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de cette décision (notification et exécution)

DCM 2016 / 02**MISSION CONTROLE TECHNIQUE (CT)****« REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – REQUALIFICATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE
ET SECURISATION DE L'ENTREE EST DU VILLAGE »**

Dans le cadre des travaux de « Réaménagement du Centre Bourg – Requalification du Presbytère en Mairie – Sécurisation de l'entrée Est du village », il est nécessaire de désigner un contrôleur technique (mission Contrôle Technique).

Une lettre de consultation a été adressée à 3 bureaux d'études, 3 propositions ont été reçues.

Bureau d'étude	Mission L – LP – LE – AV – SEI – STI – PHA – TH – HAND – BFD – F-PV -DEM		Total (€/HT)
	temps passé (nb d'heures)	Coût horaire (€/HT)	
SOCOTEC	94	71.5	6721
QUALICONSULT	99	65	6435
BUREAU VERITAS	77	65	5005

Après étude, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE RETENIR le cabinet QUALICONSULT pour un montant de 6 435.00 € HT
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de cette décision (notification et exécution)

DCM 2016 / 03
MISSION DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB
« REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – REQUALIFICATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE
ET SECURISATION DE L'ENTREE EST DU VILLAGE »

Dans le cadre des travaux de « Réaménagement du Centre Bourg – Requalification du Presbytère en Mairie – Sécurisation de l'entrée Est du village », il est nécessaire de désigner un contrôleur pour le Diagnostic Amiante et Plomb.

Une lettre de consultation a été adressée à 3 bureaux d'études, 3 propositions ont été reçues.

Bureau d'étude	AMIANTE				PLOMB	Divers	Total	
	Forfait Diag.	Prélèvements Bâtiments		Prélèvements VRD				Forfait Diag.
		Nb	Coût / pré	Nb	Coût / pré			
ANOTA	2 700.00	230	45.00	30	135.00	800.00	160.00	18 060.00
CHEVALIER DIAG	450.00	80	43.50	32	65.00	550.00	0.00	6 560.00
NORMANDIE DIAG	1 700.00	A déterminer	35.00	A déterminer	50	avec amiante	0.00	/

prix € /HT

Après étude, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE RETENIR le cabinet CHEVALIER DIAGNOSTIC pour un montant de 6 560.00 € HT
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de cette décision (notification et exécution)

DCM 2016 / 04
MISSION DIAGNOSTIC RESEAU PLUVIAL
« REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – REQUALIFICATION DU PRESBYTERE EN MAIRIE
ET SECURISATION DE L'ENTREE EST DU VILLAGE »

Dans le cadre des travaux de « Réaménagement du Centre Bourg – Requalification du Presbytère en Mairie – Sécurisation de l'entrée Est du village », il est nécessaire de désigner un contrôleur pour le Diagnostic Réseau pluvial.

Une lettre de consultation a été adressée à 4 bureaux d'études, 3 propositions ont été reçues.

Bureau d'étude	Inspection télévisuelle	Hydrocurage	Amenée et repli du matériel	Rapport	Total
AUTO BILAN RESEAU	2200	2200	380	650	5 430.00
A3SN	1500	2500	600	2200	6 800.00
STGS	ne peut répondre dans les délais				

prix € /HT

Après étude, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE RETENIR le cabinet AUTO BILAN RESEAU pour un montant de 5 430.00 € HT
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de cette décision (notification et exécution)

DCM 2016 / 05
DENOMINATION DE RUE DU LOTISSEMENT et NUMEROTATION HABITATIONS
PA 014 630 15 D 0004 - Parcelles AA 284 286 – 288 - 290

Mr le Maire expose au conseil municipal la nécessité de donner une dénomination officielle à la nouvelle voie qui sera créée suite au Permis d'Aménager 014 630 15 D 0004 (rue honoré de Balzac) et de donner un numéro d'adresse à chaque future habitation. (8 parcelles).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.212-29

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues;

Mr le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la dénomination de cette voie et de transmettre cette information aux services du cadastre et des impôts fonciers.

La voirie étant actuellement du domaine privé, il sera engagé, après réalisation du lotissement, une procédure de rétrocession à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le nom de rue « Square Félix de Wimpffen » à la voie créée conformément au plan annexé à la présente.
- DECIDE d'attribuer les numéros comme suit (voir plan) de gauche à droite : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 et 8
- CHARGE Mr le Maire de son exécution

DCM 2016 / 06
REGULARISATION ACQUISITION FONCIERE - PARCELLE ZI 43
EFFACEMENT COORDONNEES DES RESEAUX « RUE DES BRUNELLES »

Mr le Maire expose au conseil municipal la situation au regard du terrain ZI 43. L'effacement coordonnée des réseaux prévu « rue des Brunelles » implique la mise en place d'armoires EP à différents endroits.

La parcelle ZI 43 devant accueillir une des armoires et représentant un espace public, s'avère appartenir à Mr Gérard LEVOIR

Par mesure de sécurité, il est souhaitable de régulariser cette situation et que la commune en devienne propriétaire.

Mr le Maire propose donc au conseil municipal d'acquérir cette parcelle aux conditions suivantes :

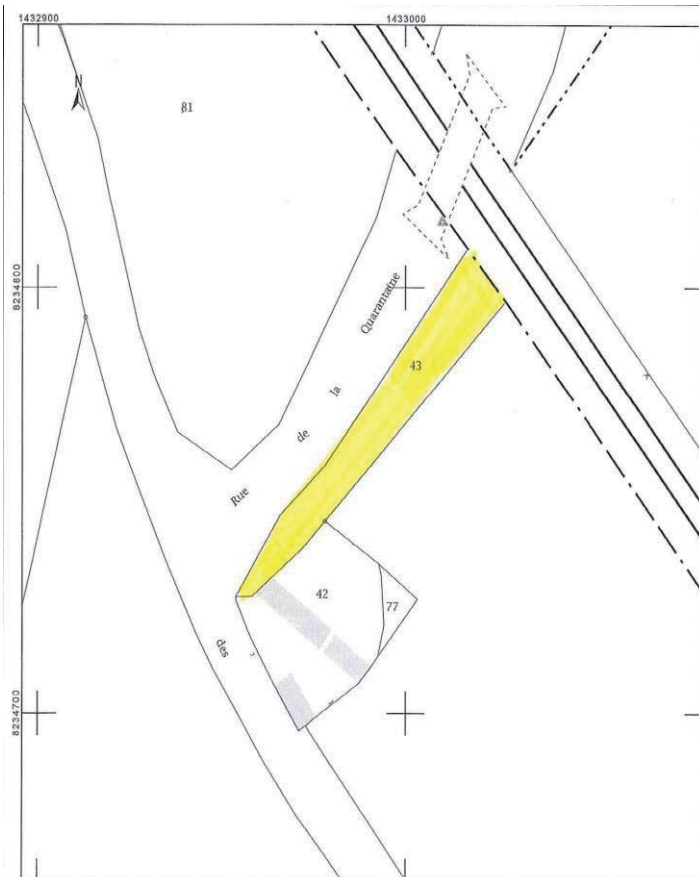
- Prix à l'euro symbolique
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle ZI 43 (plan ci-joint) au prix de 1 € symbolique
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune
- **DIT** que la parcelle ZI 43 sera intégrée au domaine public communal.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer les actes et documents afférents



PLAN ANNEXE DCM 2016 05



PLAN ANNEXE DCM 2016 06

DCM 2016 / 07
SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Après en avoir délibéré, et suite aux demandes de subvention, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2016 aux associations suivantes :

Ces sommes seront affectées au compte 6574 au Budget Communal 2016 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANTS EN EUROS</u>
<i>Association Raquettes et Loisirs</i>	<i>300 €</i>
<i>CIFAC</i>	<i>38.30 €</i>
<i>CFA</i>	<i>60 €</i>
<i>Union anciens combattants</i>	<i>300 €</i>
<i>ADMR</i>	<i>300 €</i>
<i>BAYEUX TIR CLUB</i>	<i>300€</i>

DCM 2016 / 08
SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Après en avoir délibéré, et suite aux demandes de subvention, le conseil municipal, décide de ne pas attribuer de subvention au titre de l'année 2016 aux associations suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>VOTE</u>
<i>LIGUE CONTRE LE CANCER</i>	<i>13 voix contre</i>
<i>RESTO DU COEUR</i>	<i>12 voix contre et 1 abstention</i>

DCM 2016 / 09
SUBVENTIONS COMMUNALES - PROCEDURE DE DEMANDE - AU 1^{er} JANVIER 2017

Mr le Maire propose d'établir un mode de demande de subvention à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Les attributions de subvention communale seront étudiées sur demandes écrites des associations accompagnées d'un RIB.
- Les demandes devront être adressées à la mairie avant le 15 mars de l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette procédure.

DCM 2016 / 10
RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET AGENT D'ACCUEIL - SALLE POLYVALENTE

Il est rappelé qu'il a été créé un poste d'agent d'accueil chargé d'effectuer les fonctions de gestion des contrats de la salle polyvalente et d'assurer les visites des lieux, sous la forme d'un contrat à durée déterminée de 12 mois à compter du 1^{er} février 2012.(article 3 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984).

Il est nécessaire de prévoir le renouvellement de ce contrat.

Il est proposé de renouveler le contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} février 2016, pour une durée de 12 mois et une durée de travail hebdomadaire de 8 heures (8/35^{ème}).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour (Mr Jean-François LEOSTIC ne prenant pas part au vote) :

- **DECIDE** de renouveler le contrat d'agent d'accueil de la salle polyvalente pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} février 2016 pour une durée de travail hebdomadaire de 8 heures.
- **DIT** que la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut / indice majoré correspond au 1^{er} échelon de l'échelle 3
- **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2016
- **CHARGE** le Maire de signer le contrat.

DCM 2016 / 11
RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE
ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CAE

Mr le Maire rappelle qu'il a été conclu un contrat unique d'insertion (CAE) à compter du 1^{er} mars 2016.

Il est nécessaire de prévoir le renouvellement de ce contrat de droit privé.

Il est proposé de renouveler le contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} mars 2016, pour une durée de 12 mois et une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

Il propose d'attribuer une rémunération équivalente à l'indice brut de la fonction publique correspondant à l'échelle 3 échelon 1 soit 9.79 € / heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le contrat sous forme de contrat unique d'insertion (CAE) pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2016 pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.
- **DIT** que la rémunération est fixée à 9.79 €/heure
- **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2016
- **CHARGE** le Maire de signer le contrat.

DCM 2016 / 12
TARIFS SALLE POLYVALENTE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017

Mr le Maire propose de fixer les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

PARTICULIERS, ENTREPRISES EXTERIEURES (à Saint Martin des Entrées)		
	du lundi au vendredi	WE et jours fériés
salle 3/3 (jusqu'à 270 pers)	350 €	650 €
salle 2/3 (jusqu'à 150 pers)	/	550 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES (à Saint Martin des Entrées)		
	du lundi au vendredi	WE et jours fériés
salle 3/3 (jusqu'à 270 pers)	250 €	450€
salle 2/3 (jusqu'à 150 pers)	/	350 €
PARTICULIERS, ENTREPRISES et ASSOCIATIONS de Saint Martin des Entrées		
	du lundi au vendredi	WE et jours fériés
salle 3/3 (jusqu'à 270 pers)	200 €	400 €
salle 2/3 (jusqu'à 150 pers)	/	300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs de la salle polyvalente comme proposé à compter du 1^{er} janvier 2017.

Questions diverses

Dans le cadre du partenariat avec l'ADTLB, il est organisé un spectacle de danses ukrainiennes le 3 mars 2016 à la Salle des Fêtes de St Martin des Entrées.

Des solutions d'hébergement doivent être trouvées... pour accueillir tous ces artistes âgés de 11 à 20 ans...

Merci à tous...

APPEL OFFRE D'HEBERGEMENT

Nous vous encourageons à réserver votre soirée du :

Jeudi 3 mars 2016

un spectacle de danses ukrainiennes
aura lieu à la Salle des Fêtes

Un aménagement spécial sera réalisé
afin de pouvoir recevoir les 40 artistes sur scène.

Nous devons trouver des solutions d'hébergement
pour tous ces artistes âgés de 11 à 20 ans
et nous vous sollicitons selon vos possibilités d'accueil
ils seront sur place du mercredi 2 mars au dimanche matin 6 mars
(nous devons assurer 4 nuitées, 4 petits-déjeuners et 4 pique-niques)

pour tous renseignements, merci de contacter :

la mairie au **02 31 92 84 84** - courriel : mairie@saintmartindesentrees.fr
ou Alain LANGE au **06 07 74 04 55** - courriel : alain.lange@saintmartindesentrees.fr